

Nouvel arrivant

Vous préparez votre arrivée à Meudon, la Ville vous accompagne dans toutes vos démarches.

Publié le 24/03/2025 – Mis à jour le 25/03/2025

Accueil des nouveaux Meudonnais

Emménager dans une nouvelle commune constitue une étape importante dans la vie. Vous venez d'arriver à Meudon, la direction de l'événementiel est à votre disposition pour faciliter votre arrivée, vous orienter dans vos démarches, vous informer et vous aider à découvrir la ville et son environnement.

Voici trois réflexes à adopter en tant que nouvel habitant :

Démarches pour les nouveaux habitants

Changer d'adresse en ligne

Quand ?

3 mois avant votre déménagement (et jusqu'à 3 mois après)

Où

Le changement d'adresse est une demande obligatoire est gratuite. Le formulaire disponible en ligne, vous permet d'informer simultanément plusieurs organismes : Caisses de sécurité sociale et de retraite, Énergie, Pôle emploi, Service des impôts, Service des cartes grises.

Vous devez impérativement modifier votre adresse sur la carte grise de votre véhicule dans le mois qui suit votre emménagement.

Compléter le formulaire en ligne

Faire suivre votre courrier

Quand ?

1 mois avant votre déménagement.

Où ?

Au guichet de La Poste ou à partir de son service en ligne.

Accéder au service en ligne

Raccordement électrique

Contactez le service raccordement Enedis dans le cadre d'une nouvelle construction ou d'une construction ne disposant pas de compteur d'énergie. Ces derniers raccordent votre logement au réseau.

Si vous effectuez des travaux de gros œuvres dans votre domicile, il se peut que vous ayez besoin d'un raccordement chantier. Dans ce cas vous devrez joindre le service Enedis raccordement.

Toutes les informations par téléphone **09 69 32 18 00**.

Enedis ne s'occupe pas de la souscription de contrat d'énergie. Pour ce faire, rapprochez vous d'un fournisseur parmi ceux disponibles dans votre région. Retrouvez sur kelwatt.fr toutes les informations et caractéristiques des fournisseurs d'énergie.

S'inscrire sur les listes électorales

Si vous arrivez à Meudon ou bien si vous déménagez ailleurs dans la commune, le formulaire en ligne vous permet de vous réinscrire sur les listes électorales.

Interroger sa situation électorale

Liste électorale, bureau de vote... : comment vérifier votre inscription ?

Demande d'inscription en ligne sur les listes électorales

Demander une autorisation de stationnement

Comment ?

Votre déménagement approche ou vous prévoyez des travaux ? Vous pouvez obtenir une réservation de place de stationnement à partir de notre formulaire en ligne.

Quand ?

Minimum 4 semaines avant le jour du déménagement.

Réserver une place de stationnement

Inscrire un enfant en crèche ou à l'école

Inscription à la réunion d'information sur les différents modes d'accueils

Prendre rendez-vous pour une démarche petite enfance, enfance et jeunesse famille

Information de contact



Hôtel de Ville

*Horaires : Lundi, mardi,
mercredi, vendredi
8h30-12h et 13h30-17h30
Jeudi et samedi
8h30-12h*

Fermé l'après-midi

Accueil sans rendez-vous

Démarches sur rendez-vous

Adresse : 6 avenue Le Corbeiller 92190 Meudon

Tél. : 01 41 14 80 00

Mairie annexe

*Horaires : Lundi, mardi,
mercredi, vendredi
9h-12h et 13h30-17h*

Jeudi : 9h-12h

Fermée l'après-midi

et le samedi

Accueil sans rendez-vous

Démarches sur rendez-vous

Adresse : 5 avenue G.-Millandy 92360 Meudon-la-Forêt

Tél. : 01 41 28 19 40